

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2015

Publication : 13/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



COMMUNE de SERRA DI FERRO

Arrondissement d'AJACCIO
Canton de Sainte Marie Sicché

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

N° : 15/22

Convocation le : 28 avril 2015

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 13 mai 2015

Publication : 13 mai 2015

Le Maire Adjoint

Marie-Pierre BARTOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Tarifs du port.

L'an deux mil quinze, le 05 mai, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Pouvoir donné par : Jean ALFONSI à Antoine GIORGI

Absents : Olivier BURESI

Secrétaire de séance : Dominique BARTOLI

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de la remise en service du port J.B TOMI suite à la réalisation des travaux de restructuration qui ont été réalisés, d'une part,

Il rappelle que les zones de mouillage organisé ont été réaménagées, d'autre part,

La commune est en mesure de proposer de nouvelles prestations conformes aux attentes des plaisanciers et des professionnels, qui ont nécessité un investissement important.

Aussi, il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs du port et des bouées des mouillages organisés, afin de répondre à l'obligation légale d'équilibre du budget.

Le Conseil du Port, consulté le 5 mai 2015, a émis un avis favorable à la proposition des nouvelles grilles tarifaires.

Ces dernières sont consultables dans les documents joints en annexe.

Concernant les encaissements des contrats de locations d'anneaux à l'année au port J.B TOMI, en raison des travaux et de la remise en service du port en juin 2015, les encaissements 2015 seront proratisés sur 7 mois (juin à décembre). A compter de janvier 2016, les règlements seront annuels et couvriront l'année civile.

Le Conseil Municipal, ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'accepter sa proposition.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

GRILLE TARIFAIRE DU PORT J.B. TOMI DE PORTO-POLLO - MAI 2015

TARIFS DU PORT en €

PORT PASSAGE

Longueur	HAUTE SAISON Du 15 juin au 15 septembre		MOYENNE SAISON Du 1er mai au 14 juin Du 16 au 30 septembre		BASSE SAISON D'octobre à avril		HIVERNAGE	
	Largeur	Jour	Largeur	Jour	Largeur	Jour	1er janv. 31 mai	1er sept. 31 déc.
De 0 à 5.99	2.40	22	17	11	487	349		
De 6 à 6.99	2.7	28	20	14	547	387		
De 7 à 7.99	2.8	33	25	17	607	426		
De 8 à 8.99	3.1	40	30	20	730	503		
De 9 à 9.99	3.6	47	35	24	850	600		
De 10 à 10.99	4.0	55	42	28	971	677		
De 11 à 11.99	4.3	66	50	33	1063	754		
A partir de 12 mètres	4.5	77	58	39	1367	966		

PORT ANNEE

Longueur	Largeur	ANNÉE
De 0 à 4.99	2.20	900
De 5 à 5.99	2.4	1000
De 6 à 6.99	2.7	1180
De 7 à 7.99	2.8	1380
De 8 à 8.99	3.1	2000
De 9 à 9.99	3.6	2250
De 10 à 10.99	4.0	2500
De 11 à 11.99	4.3	3000
A partir de 12 mètres	4.5	4100

Ces tarifs s'entendent de toutes taxes comprises (Dont TVA)

Le montant des bordures des gouffres doit être de 300 Euros H.T.

La réparation des bordures aux frais réels à engager

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué

Les tarifs s'appliquent à la catégorie supérieure dans leur catégorie, le tarif de la catégorie supérieure sera appliqué



M. P. BARZOLI
Le Maire

Accuse
02A
Réception
Publication

TARIFS DES MOUILLAGES ORGANISES EN €

Longueur	HAUTE SAISON Du 15 juin au 15 septembre		BASSE ET MOYENNE SAISON Du 1er avril au 14 juin Du 16 septembre au 31 octobre		SAISON
	Journée	Journée	Journée	Journée	
De 0 à 7.49	11		7		550
De 7.50 à 10.99	18		9		720
De 11 à 13.99	23		11		/
A partir de 14 mètres	60		60		/

Ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises (Dont TVA)
Remplacement des pendilles 300 Euros H.T.
Remplacement des bouées 350 Euros H.T. (Grand modèle) et 220 Euros H.T. (petit modèle)
Les tarifs professionnels sont identiques aux tarifs individuels



M.P. BARTON
Le Maire Adjoint